

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ Jean Thomas Poletti président de "Village People Rugby"
demeurant 7 place des Burlats - 26800 PORTES-LES-VALENCE

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3ème catégorie à ⁽²⁾ Stade Gabriel Coullaud

à l'occasion de ⁽³⁾ Rencontre sportive

du 04/12/22 à 12 heures 00

au 04/12/22 à 20 heures 00

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 28/11/2022

Signature



ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 501

Je soussignée Geneviève GIRARD maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. POLETTI, Post "Village People Rugby"

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^o catégorie

à Stade Coullaud.

à l'occasion de la rencontre sportive

du 04/12/22 à 12 heures 00

au 04/12/22 à 20 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 28.11.22

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif